



RESPONSE TO PETITION RÉPONSE À LA PÉTITION

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

PETITION NO./N° DE LA PÉTITION 412-4020	BY / DE Mr. Miller (Bruce—Grey—Owen Sound)	DATE September 24, 2014
--	---	----------------------------

RESPONSE BY THE MINISTER OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS
RÉPONSE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION CIVILE

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P.

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

SUBJECT / OBJET
Firearms

RESPONSE / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Public Safety Canada (PS)

The Government supports safe and sensible firearms policies. On July 23, 2014, the Government announced the coming-into-force of *An Order Amending the Order Declaring an Amnesty Period (2014)* which expands the scope of the amnesty related to possession of the CZ 858 rifles and Swiss Arms family of rifles. This Order ensures that existing, law abiding owners of these rifles are now permitted to use them in target practice, at a target shooting competition under the auspices of a shooting club, or at an approved shooting range, and to transport them for those purposes, without facing criminal liability for possession of a prohibited firearm.

On October 7, 2014, the Government introduced the *Common Sense Firearms Licensing Act*, which would:

- Create a six-month grace period at the end of the five-year licence period to stop people from immediately becoming criminalized for paperwork delays around license renewals;
- Streamline the licensing system by eliminating the Possession Only Licence (POL) and converting all existing POLs to Possession and Acquisition Licences;
- Make classroom participation in firearms safety training mandatory for first-time licence applicants;
- Amend the *Criminal Code* to strengthen the provisions relating to orders prohibiting the possession of firearms where a person is convicted of an offence involving domestic violence;
- End needless paperwork around Authorizations to Transport by making them a condition of a licence for certain routine and lawful activities;
- Provide for the discretionary authority of Chief Firearms Officers to be subject to limit by regulation;
- Authorize firearms import information sharing when restricted and prohibited firearms are imported into Canada by businesses; and
- Allow the Government, as needed, to have the final say on classification decisions, following the receipt of independent expert advice, by providing the Governor in Council with authority to prescribe a firearm as non-restricted or restricted, despite the firearm meeting the definition of another classification.

This bill would continue our balanced approach to firearms control. It would streamline licensing and eliminate needless red tape for law-abiding gun owners. It would also require courts to impose mandatory weapons prohibition orders when an offender is prosecuted by indictment and convicted of a violent offence committed against a family member. Our foremost priority is keeping the public safe, through common sense policies.



RESPONSE TO PETITION RÉPONSE À LA PÉTITION

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

PETITION NO./N° DE LA PÉTITION
412-4020

BY / DE
M. Miller (Bruce—Grey—Owen Sound)

DATE
24 septembre 2014

RESPONSE BY THE MINISTER OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS
RÉPONSE DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION CIVILE

L'honorable Steven Blaney, C.P., député

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

SUBJECT / OBJET
Armes à feu

RESPONSE / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Sécurité publique Canada (SP)

Le gouvernement appuie les politiques sécuritaires et sensées en matière d'armes à feu. Le 23 juillet 2014, le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur du *Décret modifiant le décret fixant une période d'amnistie (2014)* qui vient élargir la portée de l'amnistie relative aux fusils CZ 858 et Swiss Arms. Ce décret permet aux propriétaires existants, qui sont respectueux de la loi, d'utiliser ces fusils pour le tir à la cible, ou de participer à une compétition de tir avec ces armes à feu, sous les auspices d'un club de tir ou d'un champ de tir agréé, et de les transporter à ces fins, sans faire l'objet de poursuites criminelles pour la possession d'une arme à feu prohibée.

Le 7 octobre 2014, le gouvernement a déposé la *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu* dans la Chambre des communes. Ce projet de loi permettrait :

- de créer une période de grâce à la fin de la période de validité de cinq ans des permis pour faire en sorte que les particuliers ne soient pas immédiatement considérés comme des criminels en raison de retards attribuables à la paperasserie entourant le renouvellement de permis;
- de simplifier le système de permis en éliminant le permis de possession seulement (PPS) en convertissant tous les PPS existant en permis de possession et d'acquisition;
- d'obliger les particuliers qui possèdent une arme à feu pour la première fois à suivre des cours de sécurité en ce qui a trait au maniement des armes à feu;
- de modifier le *Code criminel* pour renforcer les dispositions relatives aux ordonnances interdisant la possession d'armes à feu lorsqu'une personne a été condamnée pour une infraction liée à la violence conjugale;
- d'éliminer la paperasserie inutile concernant les autorisations de transport en les rendant une condition pour la délivrance de permis pour toutes les activités routinières et licites;
- de préciser que le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs des armes à feu peut être limité par les règlements;
- d'autoriser l'échange de renseignements en matière d'importation d'armes à feu lorsque des entreprises importent au Canada des armes à feu prohibées et à autorisation restreinte;

- de permettre au gouvernement, au besoin, d'avoir le dernier mot sur les décisions relatives aux classifications, après avoir reçu l'avis d'experts indépendants, en conférant au gouverneur en conseil le pouvoir de prescrire que des armes à feu soient sans restriction ou à utilisation restreinte, même si ces armes à feu répondent aux critères d'une autre définition de classification.

Ce projet de loi poursuit notre approche équilibrée relative au contrôle des armes à feu. Il simplifierait la délivrance des permis et éliminerait un fardeau administratif inutile imposé aux propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux de la loi. En plus, le projet de loi prévoit que les tribunaux seraient tenus d'imposer une ordonnance d'interdiction obligatoire de possession d'armes lorsqu'une personne poursuivie par mise en accusation est reconnue coupable d'une infraction avec violence à l'endroit d'un membre de la famille. Notre première priorité est de maintenir la sécurité du public avec des politiques fondées sur le bon sens.